

RÈGLEMENTS RCA15 210010 ET RCA05 210009-3

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le mardi 8 décembre 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA15 210010

Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2016)

QUE ledit règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Règlement RCA05 210009-3

Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés abrogeant et remplaçant le règlement G21-0004 (RCA05 210009)

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie desdits règlements est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 16 décembre 2015

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement